

# Liste de contrôle pour la gestion des risques de l'automne

Après un été long et chaud, il est de nouveau temps d'examiner vos écoles du point de vue de la sécurité afin de vous préparer à la nouvelle année scolaire. L'une des meilleures façons de faire consiste à dresser une liste de contrôle des éléments de risque les plus courants. Bien que chaque école ait son propre profil de risque, la liste suivante constitue un bon point de départ :

(1) Donner des séances de formation aux membres du personnel et passer en revue les politiques et les procédures du conseil en ce qui a trait à :

- la surveillance;
- le code de conduite;
- l'inconduite sexuelle;
- les activités se déroulant ailleurs qu'à l'école (utilisation des formulaires d'autorisation et de consentement éclairé, consignes d'OSBIE concernant les excursions de ski, activités autorisées, chauffeurs bénévoles, etc.);
- les règles relatives à l'utilisation des terrains de jeu;
- la vérification des arrivées et la tenue des registres de présence;
- la collecte et la mise à jour de l'information médicale sur les élèves;
- la politique du conseil relativement à l'administration de médicaments;
- les procédures d'intervention en cas d'urgence;
- le programme de participation communautaire;
- le programme Invitons nos jeunes au travail;
- les programmes sportifs (lignes directrices de l'Ontario sur la sécurité en éducation physique).

(2) Encourager l'achat, par les parents, d'une assurance accidents pour les élèves.

(3) Donner des séances de formation à tous les bénévoles.

(4) Entretien des lieux :

- risques de chute (état des escaliers, des allées, des parcs de stationnement, etc.);
- épandage de sel et de sable, enlèvement de la neige;
- inspection des terrains de jeu et programmes d'entretien;
- tenue des registres des activités d'entretien.

(5) Passer en revue les programmes de sécurité des ateliers techniques :

- programmes d'inspection des machines;
- programmes de formation sur la sécurité et programmes d'apprentissage progressif;
- application des clauses et des règlements relatifs à la sécurité des ateliers et application des règles sur l'utilisation de l'équipement protecteur;
- documentation des séances de formation sur la sécurité et registre des présences.

(6) Passer en revue les procédures de sécurité du conseil en ce qui a trait aux aspects suivants :

- politique de tenue d'un registre des entrées et des sorties;
- politique relative au verrouillage des salles contenant de l'équipement, aux câbles de sécurité, à l'utilisation par des employés;
- éclairage extérieur, utilisation des locaux de l'école après les heures de cours par des employés, utilisation de systèmes d'alarme;
- politique de fermeture temporaire de l'établissement et procédures à suivre lors des congés, système d'alerte en cas de temps froid.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle couvre les éléments clés des risques de sinistre liés aux dommages matériels et à la responsabilité civile.

Si votre conseil souhaite obtenir de plus amples renseignements sur n'importe lequel de ces aspects, ou si vous avez des questions relativement à tout autre type de risque auquel est exposée votre école, veuillez communiquer avec David Beal ou Julie Welsh au bureau d'OSBIE.